

Cfdt:

BREIZH GLOBULE



SEPTEMBRE 2024



Etablissement Français du Sang

Bretagne

Sommaire

Point informations

Restauration en
Bretagne : Consultation

Le saviez-vous

Espace détente

Adhérez !



INFORMATIONS

L'intérim en moins ?



Lors du CSE de septembre, à la demande des élus Cfdt la direction a abordé l'application, depuis le 1er juillet, du Décret n° 2024-583 du 24 juin 2024. Ce décret stipule que pour certains professionnels, **une expérience de deux ans en équivalent temps plein, en dehors de l'intérim**, sera requise avant leur affectation dans un établissement de soin ou un laboratoire de biologie médicale par une entreprise d'intérim. Les professions concernées à l'EFS incluent **les infirmières et infirmiers de centre de santé, ainsi que les techniciennes et techniciens de laboratoire de biologie médicale**. (Cela ne s'applique donc pas à tous les services de laboratoire de l'EFS.)

Ce décret, qui a pour objectif "d'améliorer l'accès aux soins grâce à l'engagement territorial des professionnels", **limite considérablement la possibilité d'employer des intérimaires** pour les professions mentionnées à l'EFS. Bien que la direction se soit inquiétée de cette situation, vos représentants Cfdt y voient une occasion de sécuriser, de pérenniser et de fidéliser le personnel. De plus, vos élus Cfdt espèrent que la Direction reconnaîtra enfin **le manque de personnel dans certains services**, soulignant que le recours à l'intérim ne pouvait pas être une solution à long terme.

MDD de Lorient : avis favorable



Le CSE a été consulté en septembre concernant les plans de la nouvelle maison du don à Lorient. Bien que vos élus Cfdt aient exprimé **un avis favorable**, nous sommes loin d'être aussi extatiques que certains. Nous ne qualifierons donc pas d'emblée le projet d'"audacieux", et nous demeurons attentifs à plusieurs aspects. **La luminosité, le bruit, et surtout les moyens de transport** sont des sujets qui nous importeront particulièrement lors du **retour d'expérience** demandé par vos élus Cfdt, trois mois après l'emménagement.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'avis de la Cfdt en document joint à cette communication

APRÈS NOTRE
DÉMÉNAGEMENT,
VOUS FEREZ 3 KM
DE MOINS POUR VENIR
AU BUREAU !

... À VOL
D'OISEAU !



CONSULTATION SUR LES MODALITÉS DE RESTAURATION SUR LES SITES DE L'EFS BRETAGNE

C'est **enfin acté**. Les décisions sur les modalités de restauration en Bretagne suite au protocole de fin de conflit signé en début d'année sont prises et **validés par le CSE**.

Si la proposition de titres restaurant pour tous répond aux attentes de la grande majorité des salariés, vos élus CFDT déplorent néanmoins que **des inégalités subsistent entre les sites**, que ce soit en termes de prix ou d'accès à des options de restauration extérieure. À ce sujet, vos élus CFDT sont d'autant plus déçus que leur suggestion d'options de restauration alternatives, **telles que l'installation de frigos connectés ou la venue de foodtrucks, a été rejetée sans discussion par la direction**. Vos élus ont déclaré en séance :



[...] La solution du titre restauration permet à des salariés de bénéficier d'un avantage restauration alors qu'ils n'en percevaient aucun jusque là et de cela les élus CFDT ne peuvent être que d'accord.

Cependant nous déplorons :

-la prise de décision de la direction sans consultation des salariés de l'EFS Bretagne sur leur souhait

-l'impossibilité pour les salariés de pouvoir choisir individuellement entre le titre restauration et la restauration collective. [...]

Vos élus CFDT ont émis un vote **Favorable**

Vous pouvez retrouver la déclaration complète sur cette consultation, ainsi que sur les autres consultations du CSE de Septembre, en annexe de cette communication

Le fournisseur de titres-restaurant sélectionné par la Direction est **Bimpli**.

Lors du CSE, la Direction a précisé que chaque salarié recevra, d'ici **la fin octobre**, une carte au format de carte de paiement, accompagnée de codes associés à cette carte.

La carte sera rechargée le **1er novembre** en fonction des jours travaillés en octobre, et **une régularisation sera effectuée à la fin novembre** pour refléter ce qui a réellement été réalisé durant le mois de novembre.

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, l'avantage de la restauration collective restera en place sur les sites qui en bénéficient actuellement. Par la suite, l'accès sera conservé, mais sans la contribution de l'employeur.

Ce fut un long combat pour vos représentants **CFDT**. En effet, **face à l'absence de consultation de la direction bretonne envers les salariés, c'est la CFDT qui a pris l'initiative** en lançant un vaste sondage et en se rendant auprès de chacun d'entre vous pour recueillir vos souhaits en matière de restauration. Il a été nécessaire d'**approfondir les discussions pour des cas spécifiques comme celui de Quimper**, en interpellant la direction sur les manquements aux accords et sur les tarifs des services de restauration collective.





TITRES RESTAURANT

Combien ? ~~||||~~ |

8,40 € / jour

5,04 € Pris en charge par l'employeur (60%)

3,36 € Restant à charge (40%)

Il est possible
d'utiliser jusqu'à
25€ / Jour

Pour qui ?

Tout salarié travaillant 4h minimum avec une
coupure repas

la prime panier reste la règle pour la journée
continue et les collectes mobiles

Où ?

Utilisable en restaurants, grandes surfaces,
plateformes de livraison...

Pour l'achat d'aliments consommables
immédiatement, ou à cuisiner



Format carte
Utilisation au
centime près

Quand ?

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche



Utilisable uniquement les jours ouvrables...

(SAUF en cas de travail les dimanches et jours fériés.)

**TOUJOURS EN ATTENTE D'UNE REPONSE DE LA DRH POUR
LA BRETAGNE)**

LE SAVIEZ-VOUS ?!

Certaines **réponses de la direction** ont été reçues concernant les demandes de récupération des congés payés lors des arrêts maladie, **refusant ces demandes en raison de la "prescription"...**

C'est faux ! Ça ne peut pas être une raison de refus. La loi prévoit que vous pouvez soumettre une demande de récupération de congés payés de manière rétroactive, en remontant jusqu'au **1er décembre 2009** (Article 37 de la loi du 22 avril 2024).

Nous serons à vos côtés pour **contester ce refus**. Si vous n'avez pas encore soumis votre demande, **n'hésitez pas à nous contacter**. Nous vous fournirons une **lettre type et des conseils** pour vous aider à y voir plus clair.

ESPACE DÉTENTE



FRÉDÉRIC BAHUON NICOLAS FERRUS

Délégués Syndicaux Régionaux CFDT

**N'HÉSITEZ PAS À
SOLLICITER VOS
ÉLUS SUR SITE**



cfdt efs



partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur



Déclaration sur les modalités de mise en oeuvre en Bretagne de l'avenant n°1 à l'accord restauration

Les élus CFDT sont consultés ce jour sur les modalités de mise en oeuvre en Bretagne de l'avenant n°1 à l'accord restauration.

La solution du titre restauration permet à des salariés de bénéficier d'un avantage restauration alors qu'ils n'en percevaient aucun jusque là et de cela les élus CFDT ne peuvent être que d'accord. Cependant nous déplorons :

- la prise de décision de la direction sans consultation des salariés de l'EFS Bretagne sur leur souhait
- l'impossibilité pour les salariés de pouvoir choisir individuellement entre le titre restauration et la restauration collective.
- les différences de coût pour un repas entre les différents selfs accessibles de la région et le manque d'information pour les sites de Quimper, Lorient et le magasin régional.

Les élus cfdt interpellent également la Direction sur les capacités d'accueil des salles de pause du personnel pendant la pause méridienne et resteront vigilants sur ce point.

Forts de proposition les élus cfdt ont proposé des options de restauration alternatifs tels food trucks ou frigo connecté pour l'instant non envisagées par la Direction.

Le vote des élus CFDT est **favorable**.

Déclaration sur le projet de plans des nouveaux locaux de la Maison du Don de Lorient

Les élus sont consultés ce jour sur le projet de plans des nouveaux locaux de la Maison Du Don de Lorient.

Après échange avec les salariés concernés et interrogation de la direction, des points de vigilance persistent:

- les locaux et notamment les salles de prélèvements seront ils assez grands ?
- la luminosité sera-t-elle suffisante à l'accueil, dans les bureaux des entretiens pré don et dans la première salle de prélèvement?
- l'accueil étant situé près de la porte d'entrée un brise vent sera-t-il nécessaire?
- stationnement : vélo : combien de places y aura t-il? Le parking voiture sera t-il suffisant notamment pendant la période des soldes ou des fêtes?

Les élus CFDT demandent un retour d'expérience dans les 3 mois suivant le déménagement.

Le vote est **favorable**.



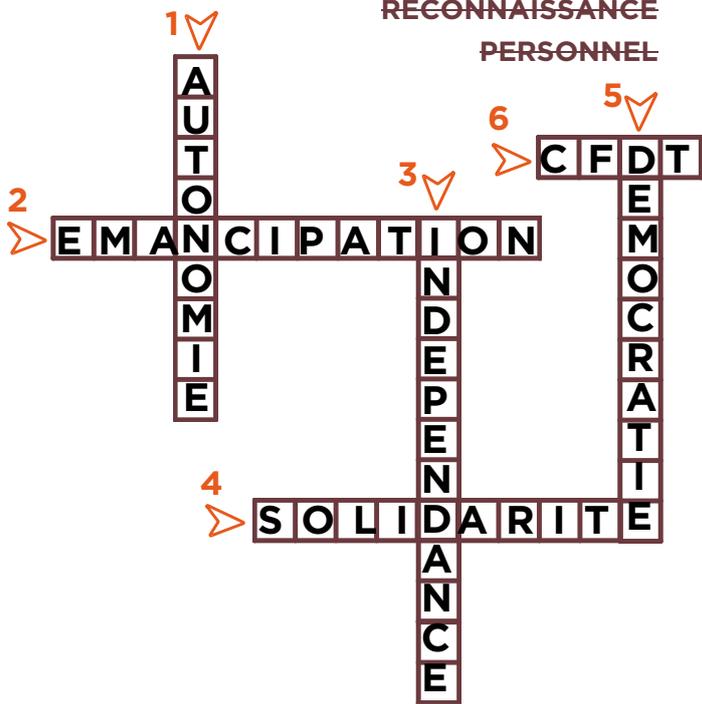
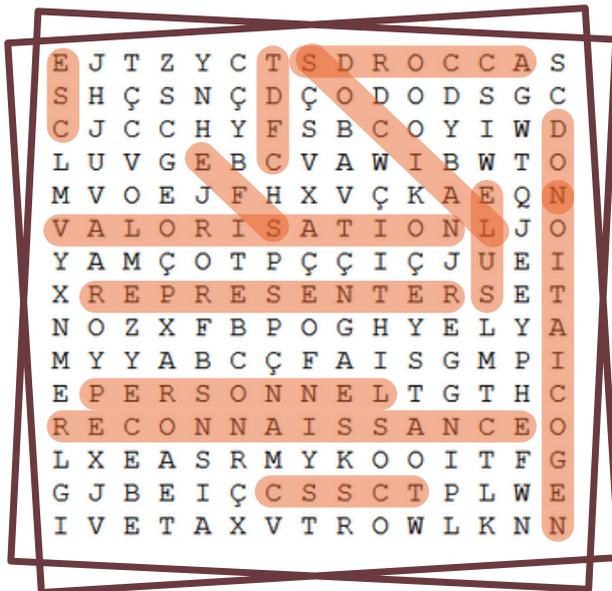
ESPACE DÉTENTE

SOLUTIONS !

MOTS MÊLÉS



- EFS
- DON
- CSE
- CSSET
- SOCIAL
- CFDT
- ELUS
- REPRESENTER
- NEGOCIATION
- ACCORDS
- VALORISATION
- REGONNAISSANCE
- PERSONNEL



MOTS FLÉCHÉS



1. Degré de pouvoir et de liberté que possède un syndicat dans son action.
2. Capacité de chacun à se prendre en charge et à agir ensemble.
3. Principe d'action indispensable pour distinguer ses responsabilités de celles de l'État, des partis politiques et des confessions religieuses.
4. Choix de l'entraide pour défendre les droits de tous.
5. Expression libre et respect de l'avis majoritaire.
6. Porte haut et fort les cinq mots précédents dans son action quotidienne.